

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	21	21

Date de la convocation :	Le 19 janvier 2024
Date de publication électronique :	Le 07 février 2024

**Séance du 25 janvier 2024**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Sophie MERCIER, Corinne TROUVAIN, Messieurs Philippe BARBILLON, Didier BÉRANGER, Patrick BOUCHER, Patrice CARVALHO, Olivier FERREIRA, Éric FOURDRINIER, Daniel GAGE, Claude GROS, Christian HEDUY, Grégory HUCHETTE, Daniel LARONZE, Jean-Pierre LEOEUF, Thomas LESUEUR, Arnaud LUISIN, Denis MESSIO, Patrick PEYR, Éric ROUGEAUX et Didier RUMEAU.

Absents représentés : Khristine FOYART représentée par Éric FOURDRINIER, Nadine SANTUNE représentée par Arnaud LUISIN, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI représenté par Thomas LESUEUR, Hervé LE DROUMAGUET représenté par Patrick BOUCHER.

Absents non représentés : Messieurs, Alain DENNEL, Jean-Pierre DESMOULINS, Alain FOURNIER, Jean-Pierre HAUDRCHY, Claude LEBON, Florent MAZIÈRES, Jackie TASSIN.

Suppléant présent sans voix délibérative : Gérard DELANEF

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne.

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36,

Considérant que l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter de l'exercice 2024 implique l'application des articles L5217-10-1 à L5217-10-15 et L5217-12-2 à L5217-12-5 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente aux membres du Comité Syndical le rapport sur les orientations budgétaires du SEZEO pour l'année 2024 annexé à la présente délibération,

Il rappelle que le DOB a pour principal objectif d'instaurer une discussion sur les priorités et les évolutions de la situation financières du SEZEO et que chaque Conseiller peut intervenir mais qu'il n'a aucun caractère décisionnel.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical,

**PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2024 et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,  
Olivier FERREIRA